

COMITÉ EXÉCUTIF

Cent quarante-quatrième réunion
Bloomsbury House, 2-3 Bloomsbury Square, Londres
20-23 septembre 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Répartition des voix
4. Paiement des contributions aux budgets administratifs
5. Relevé des dépenses et examen de la situation financière pour le présent exercice budgétaire
6. Fonds de réserve spéciale et frais de liquidation, réserve de recettes, et provisions
7. Budget administratif révisé pour l'exercice financier 2011/2012
8. Plan d'action stratégique révisé pour l'Accord international de 2010 sur le cacao
9. Comité du marché et Comité de promotion de l'Organisation
10. Bilan de la conjoncture cacaoyère
11. Programme de renforcement des capacités SPS en Afrique
12. Compte rendu du séminaire sur le fonctionnement des marchés à terme du cacao
13. Renforcement des capacités dans les pays producteurs
14. Résistance de la plante hôte pour la gestion durable du foreur de cabosse
15. Rapport d'activité sur les projets
16. Rapport sur le programme de travail pour l'année cacaoyère 2010/2011
17. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012

18. Barème révisé des salaires du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur
19. Rapport sur les voyages officiels
20. Questions diverses
21. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La cent quarante-quatrième réunion du Comité exécutif sera ouverte par son président, M. Rafael Jaén Tapiola (Espagne).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité exécutif se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document EX/144/2, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Comité exécutif.

4. PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AUX BUDGETS ADMINISTRATIFS

Le secrétariat présentera le document EX/144/3, dans lequel figure la situation actualisée concernant le paiement des contributions aux budgets administratifs pour les exercices financiers actuel et précédent.

5. RELEVÉ DES DÉPENSES ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LE PRÉSENT EXERCICE BUDGÉTAIRE

Le secrétariat présentera le document EX/144/4, dans lequel figurent les dépenses pour les neuf premiers mois de l'exercice budgétaire 2010/2011 et un examen de la situation financière pour l'ensemble de l'année.

6. FONDS DE RÉSERVE SPÉCIALE ET FRAIS DE LIQUIDATION, RÉSERVE DE RECETTES, ET PROVISIONS

Le Secrétariat présentera ce point en se référant au document EX/144/5.

7. BUDGET ADMINISTRATIF RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011/2012

Le Comité exécutif examinera le budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2011/2012, figurant dans le document EX/143/6/Rev.1, et présentera une recommandation au Conseil.

8. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE RÉVISÉ POUR L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

Le Comité examinera le Plan d'action stratégique révisé pour l'Accord international de 2010 sur le cacao figurant dans le document EX/144/13.

9. COMITE DU MARCHÉ ET COMITÉ DE PROMOTION DE L'ORGANISATION

Le Comité examinera la fonction du Comité du marché et du Comité de promotion et présentera une recommandation au Conseil concernant le mandat de ces comités, selon que de besoin.

10. BILAN DE LA CONJONCTURE CACAORYÈRE

Le secrétariat présentera une vue d'ensemble de la conjoncture cacaoyère, figurant dans le document EX/144/6.

11. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SPS EN AFRIQUE

Le secrétariat présentera un compte rendu du lancement officiel du projet sur le renforcement des capacités SPS en Afrique, lors de l'atelier régional tenu à Yaoundé, au Cameroun, du 6 au 10 juin 2011.

12. COMPTE RENDU DU SÉMINAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS À TERME DU CACAO

Le Comité examinera le résultat du séminaire interne sur le fonctionnement des marchés à terme du cacao, qui s'est déroulé du 13 au 16 juin 2011, se rapportant au document EX/144/7.

13. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS PRODUCTEURS

Suite à la réussite du séminaire sur les marchés à termes organisé par le secrétariat au siège de l'ICCO en juin 2011, ainsi qu'à l'intérêt notable suscité par celui-ci chez les Membres et les non-Membres, le Comité sera invité à envisager le principe et la pertinence de l'organisation de futurs séminaires ou ateliers, que ce soit à Londres où au niveau régional, afin d'aider les Membres à renforcer les capacités de leur pays dans les domaines concernés.

Le Comité présentera une recommandation au Conseil sur ce point, selon que de besoin.

14. RÉSISTANCE DE LA PLANTE HÔTE POUR LA GESTION DURABLE DU FOREUR DE CABOSSE

Le Comité examinera le rapport final du projet à procédure rapide sur la Résistance de la plante hôte pour la gestion durable du foreur de cabosse, en se référant au document EX/144/8.

15. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES PROJETS

Le secrétariat présentera un rapport sur ce point, se rapportant au document EX/144/9.

16. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAORYÈRE 2010/2011

Conformément à l'article 21 de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un rapport, se rapportant au document EX/144/10, sur l'application du programme de travail pour l'année cacaoyère 2010/2011 pour assister le Comité exécutif dans son évaluation.

Le Comité exécutif est tenu de soumettre ses conclusions au Conseil.

17. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAORYÈRE 2011/2012

Conformément à l'article 21, paragraphe 1, de l'Accord international de 2001 sur le cacao, le Directeur exécutif présentera un programme de travail provisoire pour l'année cacaoyère 2011/2012, figurant dans le document EX/144/11.

Le Comité exécutif est tenu de recommander au Conseil un programme de travail pour l'Organisation pour l'année cacaoyère 2011/2012.

18. BARÈME RÉVISÉ DES SALAIRES DU PERSONNEL DE LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

Le Secrétariat présentera un rapport sur ce point en se référant au document EX/144/12.

19. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport oral sur ce point.

20. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

21. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 54 du Règlement administratif de l'Organisation.